

CONVENTION NIORT AGGLO - CIVAM DU MARAIS MOUILLE : ANIMATION DU VOLET ALIMENTATION DE DECLICS

Vu la délibération n° C46-05-2019 du 27 mai 2019 relative à l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial Niort Agglo – Haut Val de Sèvre et son volet communication-sensibilisation,

Vu la délibération n°C-102-09-2019 du 23 septembre 2019 relative au lancement du concours « DECLICS » (Défis citoyens locaux d'implication pour le climat et la sobriété) pour la saison 2019-20,

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Niortais, dont le siège est situé 140 rue des Equarts CS 28770 – 79027 NIORT Cedex, ci-après désignée « Niort Agglo », représentée par le délégué du Président, Florent SIMMONET,

D'une part,

ET

Le Réseau CIVAM Poitou-Charentes, dont le siège social est situé au 12 bis rue St Pierre, Centre St Joseph, 79500 MELLE, pour le CIVAM du Marais Mouillé, ci-après désigné « CIVAM », représentée par Raphaël GARDOT, Président CIVAM Marais Mouillé et Vice Trésorier du Réseau CIVAM Poitou-Charentes,

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - PREAMBULE

Niort Agglo a acté la mise en place en 2020 de **Défis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété (DECLICS)** avec différents modules : énergie et eau, réduction des déchets, mobilité et alimentation. Le défi consiste en un concours qui **propose à des volontaires participant en équipes ou individuellement de faire le pari d'améliorer leurs pratiques quotidiennes/écogestes.**

Pour assurer l'animation et le suivi de leurs compteurs de consommation, les participants ont accès à un site en ligne appelé DECLICS. Le module alimentation n'a pas encore été développé sur cette plateforme. Aussi, le module alimentation ne pourra être mis en place dans sa globalité pour cette saison. Afin de commencer à sensibiliser les participants à cette thématique, des ateliers seront tout de même proposés aux participants sur cette saison 2020-21. Il s'agira de les **sensibiliser à une consommation alimentaire responsable et notamment aux produits Bio et/ou locaux**.

Pour animer ce volet alimentation, Niort Agglo a décidé de faire appel au CIVAM. Son implantation locale et ses missions d'accompagnement d'agriculteurs et de valorisation de l'agriculture auprès du grand public, en font un acteur privilégié.

ARTICLE 2 - OBJET

La présente convention définit le **partenariat (modalités techniques et financières) entre « Niort Agglo » et le « CIVAM » concernant l'animation des ateliers alimentation de DECLICS 2020-2021**.

ARTICLE 2 - PERIODE D'EXECUTION

Une session DECLICS se déroule en général sur six - sept mois. La prochaine sera lancée en novembre 2020. Aussi pour couvrir les périodes préparatoires et de clôture des défis, la présente convention couvre la période **du 1er octobre 2020 au 31 juin 2021**.

ARTICLE 3 : ROLE DES SIGNATAIRES

Le CIVAM

Le CIVAM animera les 3 ateliers en accord avec les objectifs fixés par Niort Agglo. Les ateliers envisagés sont (note d'animation détaillée en annexe) :

- Atelier 1. Découverte d'une ferme et de l'offre locale
- Atelier 2. Comment « bien manger, manger responsable » tout en maîtrisant son budget
- Atelier 3. Comment cuisiner avec des produits Bio et/ou locaux

Le CIVAM rédigera les supports de présentation et animera les ateliers en lien avec les intervenants éventuels. Pour chaque atelier, une petite synthèse des « informations & astuces » apprises sera rédigée (pour transmission aux participants). Le déroulé des ateliers et les supports seront soumis à validation de Niort Agglo. Une charte graphique sera établie en amont en accord avec Niort Agglo.

Niort Agglo

Niort Agglo définira les dates des ateliers en accord avec le CIVAM.

Niort Agglo gèrera l'aspect communication. Il sera envisagé un encart dédié à l'alimentation sur le site internet DECLICS et un formulaire d'inscription aux ateliers.

Niort Agglo gèrera l'aspect logistique pour ce qui concerne les réservations de salles et la participation d'éventuels autres intervenants. Ceci inclue les paiements liés.

ARTICLE 4 – CONDITIONS SANITAIRES

Les ateliers devront se dérouler dans le respect des conditions d'hygiène imposées au regard de l'épidémie COVID 19.

ARTICLE 5- MODALITES FINANCIERES

La mission du CIVAM est estimée à 5 journées de 7h. La prestation journalière étant de 400€ TTC, la prestation globale sera **de 2000 € TTC (deux mille euros TTC)**. Le versement sera effectué par Niort Agglo en une seule fois sur présentation de la facture globale par le CIVAM.

ARTICLE 6 - EVOLUTIONS ET MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

Toute modification souhaitée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 6 - LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente convention seront, dans la mesure du possible, réglés à l'amiable par les signataires. Si aucun accord n'est trouvé, ils seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait en double exemplaires, à NIORT, le

Florent SIMMONET

Niort Agglo
Délégué du Président

Raphaël GARDOT

CIVAM du Marais Mouillé
Président

Annexe - Note d'animation

Pour animer le module alimentation, 3 temps forts sont envisagés. Ils devront être conçus pour accueillir un maximum de personnes dans le respect des conditions sanitaires en vigueur liées à l'épidémie COVID 19. Pour indicateur, une centaine de personnes ont participé à la dernière session DECLICS.

Les 3 temps forts envisagés sont :

- **Atelier 1. Découverte d'une ferme et de l'offre locale**

Programme : visite d'une ferme & présentation des points de vente locaux. Pour se faire, l'agglomération dispose d'une carte de l'offre locale sur son site.

Lieu : chez l'exploitant

A noter : Si le nombre de participants est important, l'atelier pourra être dédoublé

- **Atelier 2. Comment « bien manger, manger responsable » tout en maîtrisant son budget**

Points d'intérêt : manger Bio et/ou local tout en maîtrisant son budget, équilibrer ses repas (associations bénéfiques, repas à haute valeur nutritionnelle, etc.), apprendre les bases pour lire les étiquettes, maîtriser son bilan carbone dans ses actes d'achat, etc.

Programme : sous forme de temps convivial avec la présentation d'éléments en lien avec les éléments précédemment cités & échanges

Selon la faisabilité, un(e) diététicienne pourra intervenir. Autrement, les éléments seront transmis aux moyens de films documentaires, ou tout autre support de source sûre, etc.

Lieu : à définir (réservation par Niort Agglo)

- **Atelier 3. Cuisiner avec des produits Bio et/ou locaux**

Points d'intérêt : cuisiner des recettes à budget maîtrisé, avec des associations bénéfiques et en maîtrisant le gaspillage alimentaire

Programme : démonstrations culinaires de recettes simples et reproductibles

Selon la faisabilité liée au COVID, cet atelier pourra se dérouler soit en « présentiel » soit être diffusé au moyen de films ou autres supports.

Lieu : à définir (réservation par Niort Agglo)

A noter : L'atelier pourra être limité selon le nombre de participants.